

Bourses de recherche de courte durée

Le DAAD met à la disposition des doctorants et des jeunes chercheurs des bourses de courte durée destinées à la poursuite d'un projet de recherche ou de perfectionnement, non sanctionné par un diplôme en Allemagne, dans le cadre d'une thèse ou de recherches post-doctorales.

Le projet de recherche ou de perfectionnement doit être réalisé au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un institut de recherche extra-universitaire allemand, public ou reconnu par l'Etat allemand.

Le séjour en Allemagne est destiné, en principe, à la poursuite des recherches indispensables au projet.

Durée de la bourse

De 1 à 6 mois, ni prolongation ni renouvellement ne sont possibles.

Montant de la bourse

1000 € par mois

Conditions de candidature

L'un des diplômes suivants :

- master ou équivalent (en règle générale, le dernier diplôme ne doit pas dater depuis plus de 6 ans et le début de la thèse ne doit pas dater depuis plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature),
- doctorat (en règle générale, jusqu'à 4 ans après la thèse au moment du dépôt de la candidature),
- contacts préalables avec l'institut de recherche universitaire allemand, la bibliothèque, les archives, etc.,
- conditions de candidature particulières pour les études de médecine (se renseigner auprès du DAAD).
- Merci de prendre connaissance des [conditions générales](#).
NB : Les candidats résidant, au moment où ils déposent leur demande de bourse, depuis plus de 15 mois en Allemagne ne peuvent pas poser leur candidature.
NB : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.
- [Candidature en ligne](#) (procédure obligatoire) : En cliquant sur "Candidature en ligne", vous allez être redirigé sur un site qui vous permettra de saisir en ligne les informations nécessaires à votre candidature. Avant de commencer à saisir, veuillez lire attentivement les informations sur la première page de "Candidature MOVE". Une fois la saisie terminée, vous devrez imprimer le document pdf émis et le renvoyer, en

un seul exemplaire, avec l'ensemble des pièces à joindre mentionnées ci-après, à l'adresse indiquée ci-dessous. (Pour pouvoir imprimer le formulaire, votre ordinateur doit être équipé d'Acrobat Reader™.)

NB : Le portail de candidature est accessible environ 6 semaines avant la date limite de candidature.

Renseignements et dépôt des dossiers

DAAD - Office Allemand d'Echanges Universitaires

Mme Lotta Resch

8, rue du Parc-Royal

75003 Paris

Tél. : 01 44 17 02 35

E-mail : recherche-courte-duree@daad.de

Dates limites de dépôt des dossiers

- 15 septembre 2016 pour un séjour commençant entre janvier et juin 2017
- 15 février 2017 pour un séjour commençant entre juillet et décembre 2017